



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, LE MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET L'ADEME LANCENT UNE NOUVELLE CAMPAGNE POUR PROMOUVOIR LA RENOVATION ENERGETIQUE Le 16/06/2020

Le Ministère de la transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales lancent ce jour un nouveau volet de la campagne FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) portée par l'ADEME, et en partenariat avec l'Anah, pour inciter les Français à rénover leur logement. Il s'agit notamment de mettre en avant « Ma Prime Rénov' », la nouvelle aide de l'Etat lancée en janvier dernier, ainsi que l'accompagnement des conseillers FAIRE.

## Une campagne pour encourager les Français à rénover

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire le ministère de la Cohésion des territoires lancent une campagne de sensibilisation du 15 juin au 31 juillet pour inciter les Français à réaliser des travaux de rénovation énergétique (voir annexe). La campagne, portée par l'ADEME, et en partenariat avec l'Anah, sera diffusée dans la presse écrite, à la télévision et sur les réseaux sociaux et sera déclinée en trois thèmes différents. Elle illustrera les bénéfices de la rénovation énergétique en matière d'isolation, de chauffage et de ventilation, en mettant l'accent sur le confort apporté par les travaux.

Dans la période, la campagne a également pour objectif de rassurer les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation en leur indiquant que les professionnels du secteur ont mis en place les mesures sanitaires nécessaires pour assurer la continuité de leur activité en toute sécurité.



# « MaPrimeRenov' », une aide juste et simple

La campagne mettra en avant « MaPrimeRénov' », la nouvelle aide financière de l'Etat mise en place depuis le début de l'année. Cette aide s'adresse aux propriétaires qui occupent leur logement et entreprennent des travaux de rénovation énergétique. Elle est calculée en fonction de deux éléments : les revenus du ménage et le

gain écologique apporté par les travaux (chauffage, isolation, ventilation...). Il s'agit d'aider ceux qui en ont le plus besoin et les travaux les plus efficaces.

MaPrimeRenov' simplifie aussi les aides à la rénovation énergétique. Il s'agit d'une aide directe, (versée dès la fin des travaux), ce qui évite aux ménages d'avancer les dépenses. Pour demander l'aide, un site internet dédié, simple et pédagogique a été créé : maprimerenov.gouv.fr.

L'objectif est d'inciter plus massivement les Français à entreprendre des travaux de rénovation en accélérant et en simplifiant les démarches. Depuis son lancement en janvier 2020, MaPrimeRénov' a enregistré un franc succès : depuis le début de l'année et malgré le contexte sanitaire, plus de 40 000 demandes d'aide ont été soumises l'Anah (Agence nationale de l'habitat), qui distribue MaPrimeRenov'.

## Pour bénéficier de MaPrimeRénov', il suffit de remplir quelques conditions :

- être propriétaire d'un logement construit depuis plus de 2 ans ;
- l'occuper comme résidence principale;
- ne pas dépasser un plafond de ressources;
- faire réaliser les travaux par une entreprise **Reconnue Garante de l'Environnement** (RGE).



Dès 2020, pour les ménages aux revenus modestes, MaPrimeRénov' fusionne le Crédit d'impôts transition énergétique (CITE) et l'ancienne aide de l'Anah Habiter Mieux Agilité. Les ménages non éligibles peuvent encore bénéficier du CITE, qui sera définitivement remplacé par MaPrimeRenov' à partir du 1<sub>er</sub> janvier 2021.

MaPrimeRénov' permet l'obtention de différentes aides selon les travaux réalisés.

Par exemple l'aide peut aller jusqu'à 14 000€ (cumulée avec les certificats d'économies d'énergie) pour le remplacement d'une chaudière au fioul par une chaudière à granulés.

Les montants des aides pour des travaux réalisés peuvent être consultés sur le guide de l'ADEME sur les aides financières, consultable ici.

Les particuliers peuvent aussi estimer rapidement et facilement les aides dont ils peuvent bénéficier grâce au simulateur Simul'Aid€s₁, qui regroupe les aides financières publiques (Ma Prime Rénov', Crédit d'impôt pour la transition énergétique, aides Habiter Mieux de l'Anah, aides des collectivités locales) ainsi que les Certificats d'économie d'énergie ou

« primes énergie ».

# Un accompagnement sur-mesure grâce aux conseillers FAIRE

La campagne mettra aussi en avant le réseau des conseillers FAIRE. En effet, les particuliers qui souhaitent réaliser des travaux de rénovation énergétique peuvent être conseillés et accompagnés dans leurs démarches. Cet accompagnement offre la possibilité de connaître les travaux à privilégier, les montants des travaux, mais



aussi de trouver les professionnels RGE vers qui se tourner grâce à l'annuaire mis à leur disposition.

Pour cela, les Français peuvent ainsi se tourner vers la plateforme <u>FAIRE.gouv.fr</u>, ainsi que vers les conseillers FAIRE - neutres, gratuits et indépendants - présents sur l'ensemble du territoire. Ce dispositif semble répondre aux attentes des particuliers puisque le nombre d'appels téléphoniques sur la plateforme FAIRE est en constante augmentation, avec par exemple une augmentation de 40% des appels en mai 2020 par rapport à mai 2019.

## La rénovation énergétique des logements, une priorité écologique, sociale et économique

<sup>1 (</sup>Dispositif opérationnel dans l'ensemble des régions métropolitaines, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion d'ici la fin de l'été 2020)

L'objectif de cette campagne est de participer à l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments, qui est une priorité du Gouvernement.

Les bâtiments sont responsables d'environ 45% de nos consommations d'énergie et de plus du quart de nos émissions de gaz à effet de serre. La France compte près de 6 millions de logements mal isolés, qu'il faut rénover en priorité. D'ici 2050, l'objectif du Gouvernement est que l'ensemble du parc de logements ait atteint le niveau « basse consommation » afin de respecter nos engagements climatiques.

Rénover les bâtiments est aussi une priorité sociale : plus de 5 millions de Français souffrent de la précarité énergétique. Il est nécessaire d'améliorer le confort des plus fragiles et de contribuer à réduire leurs factures d'énergie.

La rénovation énergétique est également pourvoyeuse d'activité économique et d'emplois locaux non délocalisables. Accélérer c'est donc contribuer à la relance de l'économie.

Pour toutes ces raisons, la rénovation énergétique est une priorité du Gouvernement.

#### **ADEME**

Tél: 01 58 47 81 28

Mél: ademepresse@havas.com

Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette 92541 Montrouge Cedex









#### L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.

# FOCUS sur la campagne de communication FAIRE Tout pour ma rénov'

Dans le cadre du plan de relance du gouvernement sur la rénovation énergétique, le ministère de la Transition écologique et solidaire, le ministère de la Cohésion des territoires et l'ADEME, en partenariat avec l'Anah, relancent le 15 juin la campagne *FAIRE TOUT POUR MA RENOV* ' afin de soutenir les particuliers dans leurs travaux de rénovation, grâce à une nouvelle aide financière de l'Etat, MaPrimeRénov'.

Un dispositif publicitaire d'envergure sera déployé en TV, presse et digital du 15 juin à fin juillet.

Cette vague de campagne destinée aux particuliers va aussi permettre d'ancrer davantage encore la marque FAIRE et son service d'information et de conseils pour la rénovation ; elle vise également à favoriser l'incitation des particuliers à reprendre ou engager des travaux dans cette période post-confinement et à contacter les conseillers FAIRE.

# Un message central autour de MaPrimeRénov'

Le point central de cette nouvelle campagne tourne autour de la promotion de MaPrimeRénov' la nouvelle aide financière de l'Etat, mise en œuvre par l'Anah (Agence nationale pour la rénovation de l'habitat),

Un message spécifique « MaPrimeRénov' » est développé plus particulièrement en print et en digital : très concret il met en avant l'avantage financier que procure cette nouvelle aide proposée par l'Etat à travers 3 cas rencontrés fréquemment dans des travaux de rénovation (l'isolation, le remplacement d'un système de chauffage et l'installation d'une ventilation).

Pour lever certains freins subsistant encore en matière d'activités liées aux travaux et au bâtiment, le parti-pris a été d'illustrer ces 3 exemples par 3 femmes de tranche d'âge différente, qui nous font partager leur sentiment de bien-être généré par un confort retrouvé.







Outre le fait d'inviter les particuliers à prendre contact avec les conseillers FAIRE, via le site internet <u>faire.gouv.fr</u> ou le 0808 800 700 (service gratuit + prix d'un appel local), des insertions publicitaires réaffirment également le rôle majeur des conseillers FAIRE. Présents partout en France; ces derniers guident gratuitement tout au long des travaux de rénovation énergétique ; de plus, leurs conseils neutres et adaptés aux situations de chacun sont un gage de sécurité pour se lancer dans des travaux en toute sérénité.

Les messages TV et print se font aussi l'écho des gestes barrières et précautions prises par les artisans pour assurer aux particuliers la réalisation de leurs travaux de rénovation en toute sécurité.

# Un dispositif web pour rendre les démarches accessibles

Les solutions de rénovation proposées aux particuliers sont accessibles facilement sur le site <a href="https://www.faire.gouv.fr/marenov">www.faire.gouv.fr/marenov</a>, l'espace dédié aux particuliers.

D'autre part, la page Facebook FAIRE, qui interpelle le plus grand nombre, permet de faire de la pédagogie et d'encourager à la rénovation énergétique.

https://www.facebook.com/FaireToutPourMaRenov

